



Malfaçon et pas de garantie decennal

Par **nass**, le **05/11/2012 à 20:08**

Bonjour,

on viens d acheter un appartement neuf [OCTOBRE 2011] ET a ce jour je constate une malfaçon sur ma terrasse : CONTRE PENTE, l eau vient contre le mur donc infiltration et humidité..... pas trop grave juste à reposer le carrelage avec la bonne pente, mais voila l'entrepreneur n'a pas souscrit à une assurance decennale : sur qui je dois me retourner et qui prend en charge les travaux ?

CORDIALEMENT

Par **aie mac**, le **05/11/2012 à 20:42**

bonjour

vous vous adressez à la dommage-ouvrage dont les coordonnées figurent sur votre acte de vente, et au syndic qui doit théoriquement établir la déclaration puisqu'il s'agit d'une malfaçon sur partie commune.